

Régime demandé	contrat	occupation préalable	Ancienneté exigée	Limite
<i>Enfant de max 12 ans au moment du début du congé ou enfant de max 21 ans avec incapacité de min 66%</i>				
<i>Délai d'introduction: 2 mois avant le début (exception suite à congé de maternité)</i>				
Congé parental complet	tous	tps plein	aucune exigence	min 1 mois / max 4 mois
Congé parental 1/2 tps	tous	tps plein	aucune exigence	min 2 mois / max 8 mois
Congé parental 4/5 tps	tous	tps plein	aucune exigence	min 5 mois / max 20 mois
Congé parental complet	tous	tps partiel	aucune exigence	min 1 mois / max 4 mois
<i>Délai d'introduction: au plus tard le dernier jour de travail qui précède le congé thématique</i>				
Congé pour assistance complet STAT	tous	tps plein ou partiel	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 12 mois si isolé & enfant < 16 ans = max 24 mois si enfant mineur hospitalisé mal grave = possible 1 sem + prolong 1 sem
Congé pour assistance part. STAT	tous	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois si isolé & enfant < 16 ans = max 48 mois
Congé pour assistance complet CONTR	tous	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 12 mois
Congé pour assistance 1/2 tps CONTR	tous	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois
Congé pour assistance 4/5 tps CONTR	tous	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois
Congé pour assistance complet CONTR	tous	tps partiel	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 12 mois
Congé pour assistance 1/2 tps CONTR	tous	tps partiel < 28h30	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois prester min 19h en moyenne
<i>Délai d'introduction: au plus tard le dernier jour de travail qui précède le congé thématique</i>				
Congé soins palliatifs complet	tous	tps plein	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois)
Congé soins palliatifs partiel	tous	tps partiel	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois)
Congé soins palliatifs 1/2 ou 4/5 tps	tous	tps plein	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois)
Congé soins palliatifs 1/2 tps	tous	tps partiel >ou = 28h30	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois) prester min 19h en moyenne